



Angoulême, le 15 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Développement de la téléphonie mobile en Charente

- - - - -

Ce vendredi 15 février, la préfète de la Charente a transmis au préfet de région la liste des sites retenus par l'équipe-projet sur la téléphonie mobile en Charente. La troisième réunion s'est tenue le 6 février dernier, en présence de l'Agence du Numérique.

Sept sites ont été retenus pour déploiements et études en 2019 afin d'y déployer des pylônes de téléphonie mobile dans des délais de 12 à 24 mois à compter de la publication des arrêtés ministériels. Ils concernent les communes **d'Oradour-Fanais, Brigueil, Juignac, La-Fôret-de-Tessé, Les Gours, Marthon, Villebois-Lavalette.**

Pour rappel, l'équipe-projet regroupe l'État, le conseil départemental de la Charente, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la préfecture la région Nouvelle-Aquitaine, l'association des maires de France (AMF), le syndicat départemental d'électricité et de gaz (SDEG) de la Charente, Charente Numérique et un représentant des présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département.